

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

NOVEMBRE 2014

TÉLÉCOM AVIATION

La CGSP au Sommet mondial sur le Commerce à Washington

Les « Vrais bons amis »^{ooo} des entreprises transnationales

70^e année - n° 10 - novembre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P.4.02.047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



ÉDITO

Un gouvernement ignoble,
l'action commune et
l'indépendance syndicale
P. 3



LE MOT QUI PUE

Le populisme
P. 6



TÉLÉCOM AVIATION

Ensemble,
on est plus fort !
P. 11

FGTB fédérale

Marc Goblet, le nouveau Secrétaire général de la FGTB fédérale

La FGTB a tenu son congrès fédéral statutaire ces 1, 2 et 3 octobre 2014. Ce fut l'occasion pour les près de 1 500 militants réunis de dessiner les contours de notre projet syndical pour les quatre années à venir. Suite au départ d'Anne Demelenne, c'est le camarade Marc Goblet qui devient le nouveau secrétaire général de la FGTB fédérale.



Le retour des grandes conférences syndicales

Rappelez-vous l'an dernier, nous avons organisé trois matinées de réflexion sur divers thèmes comme l'État social, les différentes stratégies possibles à l'égard de l'Union européenne et de l'Euro, le recours à la désobéissance civile pour les services publics.

Cette année-ci aussi, nous relançons l'initiative. Ainsi dès **le 9 décembre**, nous aborderons avec François Gemenne et Andrea Rea, les mensonges et les fantasmes qui circulent autour de l'immigration.

Le 3 février 2015, nous organiserons un débat réellement contradictoire entre François Ruffin, Rédacteur en chef du journal *Fakir* et Thomas Coutrot, membre d'ATTAC France et des Économistes atterrés sur la question de savoir si le protectionnisme pourrait s'avérer un outil économique à promouvoir par les gauches.

Le 17 mars, nous recevrons le psychologue clinicien Vincent De Gaulejac et la sociologue Béatrice Hibou pour aborder avec eux les dérives que peut induire une société malade de la gestion, un phénomène qui n'épargne malheureusement pas les services publics.

En avril ou en mai (la date étant à l'heure actuelle encore à fixer) nous débattons avec Christian Dardot et Pierre Laval, du commun, soit le principe autour duquel, partout dans le monde, des mouvements contestent l'appropriation par une petite oligarchie des ressources naturelles, des espaces et des services publics, des connaissances et des réseaux de communication.

Enfin, pour la bonne bouche, nous mettons la dernière main à une journée de réflexion consacrée à l'articulation entre la dette, l'austérité et la démocratie, journée qui devrait avoir lieu **fin janvier**.

Osons libérer l'imaginaire, redonner espoir et construire ensemble des alternatives.

Un vaste programme qui mériterait peut-être d'épingler quelques dates dans un agenda qui sera certes fort chargé.

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Repas de fin d'année

L'Amicale des Pensionnés organise son traditionnel repas fraternel de fin d'année le **22 novembre** à 12h30, à la Commanderie (Vieille guinguette – chaussée de Willemeau à Tournai – parking : entrée rue Général Piron).

Menu : 55 € (apéritif, 2 entrées, plat, fromage, dessert, café, boissons comprises).

Inscriptions à l'accueil ou lors des permanences les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale, place Verte 15 à Tournai avant le 8 novembre à midi.

Attention, le nombre de places est limité.

Verviers

Saint Nicolas voit rouge, la CGSP aussi !

Venez nous rejoindre nombreux le **22 novembre** de 10 à 14h à la régionale !

Saint Nicolas y sera présent pour les enfants et pour informer les parents des projets destructeurs de services publics que nous concocte la future majorité des nantis et des riches.

Tous ensemble, pour que les services publics restent notre patrimoine !

Concentration syndicale

en front commun

Place de la Monnaie, le 23 septembre 2014

Premier avertissement

La CGSP wallonne était au nombre des 7 000 militants qui se sont rassemblés en front commun pour signifier aux négociateurs de la coalition de droite suédoise/kamikaze que les travailleurs - et tout particulièrement ceux des services publics - se mobilisent contre leurs projets funestes. Si ce gouvernement veut un enfer social, ça sera chaud !



Un gouvernement ignoble, l'action commune et l'indépendance syndicale

Les 1^{er}, 2 et 3 octobre, la FGTB fédérale a tenu son congrès statutaire. Ce congrès marquait le départ d'Anne Demelenne et l'arrivée de Marc Goblet, à quelques jours aussi de la formation du gouvernement des droites et même de la droite extrême. Il n'en fallait pas plus pour que tout le monde parle de l'action commune.

Nous ne pouvons que nous inscrire dans une logique de stratégies communes pour combattre les mesures néfastes que nous préparent ces va-t-en-guerre sécuritaires et apôtres de l'austérité. Ces stratégies communes, nous devons les avoir d'abord avec les autres organisations syndicales, autant que possible et avec les partis progressistes quand ils veulent s'inscrire en rupture avec ces logiques d'austérité.

Il nous faut tout autant cultiver notre indépendance syndicale. Notre objectif est la défense des intérêts collectifs des travailleurs, qu'ils soient dans la fonction publique ou dans le secteur privé, qu'ils soient avec ou temporairement sans emploi. L'indépendance syndicale est un principe fondateur de notre action et doit se pratiquer vis-à-vis de toutes les organisations politiques. Leurs objectifs sont forcément différents, leurs agendas aussi.

Il est d'autant plus important que, dans les mois qui viennent, le parti socialiste, dans l'opposition au fédéral, va, à la Région wallonne et à la Communauté française, pratiquer une politique certes plus soft mais dont l'objectif, d'un point de vue économique, n'est pas fondamentalement différent. La rigueur des uns n'est pas l'austérité des autres mais parfois la mesure sera la même, par exemple, le remplacement d'un départ de fonctionnaire sur cinq.

Quel serait notre crédit si nous acceptions de considérer différemment cette même mesure quand elle est prise à la région ou au fédéral ? Tous les jours, nous reviennent des exemples de services publics qui ne fonctionnent plus correctement par manque de moyens humains.

Le gouvernement fédéral, dans sa déclaration, s'attaque frontalement aux travailleurs – saut d'index et report de l'âge de la pension – et encore plus à ceux des services publics : libéralisation, privatisation, alignement des pensions publiques... Jamais un gouvernement ne s'est attaqué à ce point aux seuls travailleurs. Les cadeaux aux entreprises sont non seulement maintenus mais augmentés.

Le 6 novembre et le 15 décembre marquent le début d'un plan d'action interprofessionnel, en front commun. Il nous faut livrer bataille ! Toutes et tous dans les rues le 6 novembre ; toutes et tous en grève le 15 décembre !

Attendons-nous à d'autres mots d'ordre, tant les attaques contre les travailleurs des services publics atteignent un niveau inédit et inacceptable !

LE COMBAT, C'EST MAINTENANT !

La CGSP au Sommet mondial sur le Commerce à Washington

Stoppons les traités de libre-échange qui menacent les services publics, les droits des travailleurs et la démocratie !

Rapport complet + infos complémentaires disponibles sur www.cgspwallonne.be – rubrique « dossiers thématiques »

Ces 15, 16 et 17 septembre, à l'appel de l'Internationale des services publics (ISP), la CGSP participait à un Sommet mondial sur le Commerce à Washington DC, USA.

Une quarantaine de représentants de syndicats de services publics du monde entier s'y étaient donné rendez-vous, fraternellement accueillis par le syndicat intersectoriel *International Brotherhood of Teamsters*.

Le double objectif de cette rencontre historique visait d'une part, à analyser le rôle joué par les multinationales dans le nouvel agenda mondial sur le commerce et l'investissement, et d'autre part, à construire ensemble les résistances et alternatives à opposer à **4 traités de libre-échange actuellement en négociation**¹, dont l'un des points communs réside en la totale opacité dans laquelle ils sont négociés :

- **Le CETA** : l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada. Actuellement le plus avancé de ces projets d'accords, son texte a été achevé fin septembre 2014.

- **Le TTIP** : le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis. Moins abouti que l'accord liant le Canada et l'UE, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois.

- **Le TPP** : Partenariat entre les États-Unis et les pays du Pacifique. Moins connu en Europe, ce traité n'en est pas moins lui aussi un cheval de Troie pour l'accaparement du marché des services par les multinationales.

- **Le TISA** : l'Accord sur le commerce des services (ou ACS) négocié plurilatéralement par une cinquantaine d'États membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) : 23 États + les 28 de l'UE.

Pourquoi est-il urgent et nécessaire de s'opposer à ces Traités ?

[Cf. Tribune de février et juin 2014, disponibles sur : www.cgspwallonne.be]

Ces Traités vont bien au-delà d'une « simple » réduction de barrières tarifaires. À travers un mécanisme de règlement des différends basé sur des tribunaux privés attachés directement aux multinationales², ils visent en effet, de façon globale et offensive, la mise « hors-champ de régulation » de tout échange ou activité susceptible de générer des profits, en ce inclus tous les types de services. Il s'agit d'éliminer toute possibilité

d'entrée de jeu de politiques publiques et ce, non seulement dans les échanges de biens et services, mais également dans les domaines aussi cruciaux que ceux des droits des travailleurs et des citoyens, de la promotion d'un développement non néfaste à la planète et à ses habitants. En d'autres termes, en prétendant éliminer ce qui constitue l'essence même du fonctionnement démocratique de nos sociétés, ces projets de traités videraient purement et simplement la démocratie de sa substance, faisant de celle-ci une coquille vide et inutile.

Épinglons 6 menaces centrales contenues dans ces accords :

- **L'opacité** dans laquelle ils sont négociés. Celle-ci prédomine toutes les négociations en présence. Elle empêche ainsi tout débat public démocratique sur le contenu des traités, garantissant par conséquent la sauvegarde des intérêts des multinationales, dont la présence est majoritaire autour de la table.

- **Le système de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS)** : L'ISDS constitue une atteinte ouverte et directe à la capacité des pouvoirs publics d'édicter des lois et des règlements en vue d'assurer le bien commun, en subordonnant toute décision politique aux intérêts des multinationales, permettant à celles-ci de mener devant des tribunaux privés des pouvoirs publics qui contreviendraient à leurs attentes.

- **L'absence de clauses sociales et environnementales contraignantes** garantissant le respect des droits (des travailleurs, des migrants...) et la protection de l'écosystème. Tandis que l'ISDS a un clair pouvoir contraignant, les droits sociaux et environnementaux se trouvent voués aux aléas de la recherche de profit des entreprises, et l'on peut d'ores et déjà imaginer ce que cela implique en termes de nivellement vers le bas de toute disposition légale en la matière, de dumping social et fiscal...



- **L'application d'une « liste négative »** dans le principe du traitement national des services : tout service non spécifiquement exclu du champ de la libéralisation sera automatiquement « libéralisable » et devra être considéré avec les mêmes égards et avantages que les services nationaux.

- **L'« effet de cliquet » de la libéralisation** : sous ce régime, aucun service privatisé ne pourra redevenir public, quelles que néfastes que soient les conséquences que la privatisation aura engendrées sur la qualité, la bonne gestion, l'accessibilité de ce service.

- **Le lissage du discours** accompagnant l'ensemble de ces traités, sous-entendant qu'ils seraient *par définition* bénéfiques.

Si ces éléments se trouvent rassemblés dans un seul projet d'accord, ce qui jusqu'à présent – et sauf réaction offensive des travailleurs et de la société civile – est le cas, il ne s'agira plus d'impacts négatifs sur les services publics, les droits et/ou la démocratie, mais bien d'une désintégration totale de ceux-ci sous le rouleau compresseur des intérêts d'une minorité.

Passons à l'action !

Ce sommet mondial organisé par l'ISP visait également, outre l'échange d'informations, la mise en œuvre d'une riposte mondiale, coordonnée.

Celle-ci s'articule sur deux axes : **l'information et la mobilisation.**

L'information

Elle est une arme fondamentale, indispensable à une mobilisation globale et efficace. Il nous appartient de sensibiliser et conscientiser l'opinion publique ; pour cela, il nous faut avant tout **conscientiser nos propres membres afin qu'ils répercutent l'information au sein de leur lieu de travail, de leur secteur.**

Dans le même temps, il importe d'informer et conscientiser au mieux nos représentants politiques afin de s'assurer de leur soutien et de leur engagement à empêcher la ratification de ces traités.

Un argumentaire clair et efficace est nécessaire pour contrer l'imaginaire néolibéral selon lequel « commerce = création d'emplois ». La réponse à cela se trouve dans les cas déjà existants. Le NAFTA (accord impliquant le Canada, les États-Unis et le Mexique), censé selon ses promoteurs permettre la création de 200 000 emplois, a provoqué au contraire la perte de plus d'un million d'emplois depuis son entrée en vigueur, dont 700 000 rien qu'aux États-Unis.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que de nombreux pays, après avoir eux-mêmes subi les dégâts causés par des politiques néolibérales débridées pendant plus de 20 ans, ont décidé d'adopter une autre voie. Ils renouent à présent avec l'investissement étranger – et ce malgré les protections tarifaires qu'ils imposent- et avec une croissance économique plus stable.



La mobilisation

Parmi les multiples formes de mobilisation possibles, nous avons d'ores et déjà appliqué au cours de ce sommet l'indispensable action de plaider auprès des représentants politiques, en interpellant 5 sénateurs démocrates ayant les finances dans leurs attributions au Congrès des États-Unis. Nous avons insisté particulièrement sur un point central : celui de la menace pesant sur la légitimité politique des mandataires interpellés : si ces accords sont signés, si l'ISDS est adopté et que l'ensemble des services publics est privatisé, les représentants politiques ne serviront tout simplement plus à rien. On s'adressera alors, faute d'autre interlocuteur valable, au service clientèle de l'entreprise qui tient les commandes plutôt qu'à un élu qui ne maîtrise plus aucun aspect de la vie publique et qui plus est, aura sans doute lui-même accepté cet état de fait en votant pour les traités que nous dénonçons.

De notre côté (syndicats, organisations de la société civile), il nous appartient de mener au niveau national, mais également régional et municipal, une action continue d'information et de rencontre de nos représentants politiques afin de les convaincre du danger de signer ces traités.

TOUT LE MONDE a besoin des services publics et de conditions de vie dignes. Tant que les clauses sociales et environnementales contenues dans les traités ne seront là qu'à titre décoratif, nous devons nous opposer à ces accords, et faire en sorte que les centaines de millions de travailleurs concernés par ceux-ci se mobilisent également.

1. Pour des raisons de compréhension de ce rapport, gardons en tête ces quatre acronymes :
CETA = UE-Canada
TTIP = UE-États-Unis
TPP = États-Unis - Pacifique
TISA = Accord global sur le commerce des services (négocié plurilatéralement entre 50 pays dont les 28 de l'UE)

2. Ce mécanisme porte le nom d'ISDS : Investor-State Dispute Settlement.

Une année *Gendermainstreaming* à la CGSP wallonne

Durant l'année 2014-2015, la CGSP wallonne mènera une série d'actions afin de lutter contre les discriminations hommes/femmes au sein de nos structures syndicales. Comités, formations, études, et performances artistiques au service d'une politique de *Gendermainstreaming* ambitieuse mais nécessaire.

Bureau des femmes
de la
CGSP wallonne

En 2014, les femmes restent sous-représentées dans les fonctions à responsabilité. Les syndicats n'échappent pas à la règle : moins de 30 % des mandats politiques y sont occupés par des femmes.¹

Au-delà du constat, les recherches et analyses réalisées depuis le début des années 2000 mettent en avant une série de causes internes et externes à cette sous-représentation. La culture syndicale qualifiée de masculine par ses rythmes et son style de communication, le manque de confiance des femmes en leurs propres capacités à occuper des postes à responsabilités, les règles internes des structures ou encore le partage inégal des tâches familiales sont généralement pointés du doigt pour expliquer ces déséquilibres.²

Le *Gendermainstreaming* ?

Tant au niveau européen qu'au niveau national, les syndicats ont conscience de la nécessité de mettre en œuvre des politiques pour lutter contre cette sous-représentation. C'est pourquoi, il y a déjà plus de 10 ans, la FGTB a signé la charte sur le *Gendermainstreaming*, s'engageant ainsi à lutter activement contre les discriminations de genre via une approche systématique et stratégique à tous les niveaux politiques de son organisation. Force est de constater qu'un long chemin reste encore à parcourir.³

Le *Gendermainstreaming* est une approche intégrée du genre qui a été formalisée officiellement en 1985 lors de la 3^e conférence mondiale des Nations unies. Elle correspond à une vision transversale et systématique de la lutte contre les inégalités hommes/femmes dans toutes les sphères de décisions et d'actions. Pour chaque décision, l'approche *Gendermainstreaming* suppose que l'on se demande quel sera l'impact sur l'égalité homme/femme. De la sorte, on évite de perpétuer des pratiques discriminantes.

Dix ans après la signature de cette charte, il apparaît crucial de s'engager activement dans la remise en question de nos pratiques afin de rétablir l'équilibre homme/femme dans les instances de décision. C'est pourquoi, plusieurs actions concrètes seront mises en place par la CGSP wallonne durant l'année 2014/2015.

Sortons des logiques de discours et passons à l'acte !

Notre première action a été l'organisation le 21 octobre dernier, d'un comité dédié à la question des discriminations femmes/hommes. Deux intervenantes ont permis au comité de voter en toute connaissance de cause une motion d'engagement envers une politique de *Gendermainstreaming*. Gitte Beaupain, auteure d'une recherche sur le sujet au sein de la FGTB, et Irène Kaufer, militante féministe particulièrement active sur les questions de discrimination et auteure de nombreux articles sur la question.

Tout au long de l'année 2015, des formations seront mises en place dont l'objectif sera de cibler les freins qui empêchent les militantes de s'engager plus avant dans des postes à responsabilité. Avec l'aide de personnes ressources, de mises en situation et de réflexions collectives, nous veillerons à pallier à ces difficultés dans le long terme.

La journée internationale pour le Droit des Femmes du 8 mars 2015 sera l'occasion de réaffirmer notre engagement. Nous organiserons une action de sensibilisation à la question des discriminations homme/femme et ses impacts forcément négatifs sur la lutte syndicale.

Combattre toute forme d'inégalité sociale est un principe de démocratie auquel un syndicat ne peut déroger. Ce combat, nous le menons pour nos affiliés mais il doit avant tout prendre racine dans nos structures. Pour parvenir à un réel changement des mentalités et des pratiques, il ne suffit pas d'avoir des bonnes intentions, il faut agir à chaque étape et lieu de décision.

1. Gitte Beaupain, *Le plafond de verre au sein de la FGTB, mythe ou réalité. Une recherche action*, l'ASBL Genderatwork, Bruxelles, 2011-2012.
2. Ada Garcia, Isabelle Dumont, Bernard Hacourt, *Women in Trade Unions: Making the difference. Research on Women a Decision-Making in Trade Union Organizations*, European Trade Union Confederations (ETUC). Bruxelles, 2002.
3. *Guide FGTB sur et pour l'égalité femmes/hommes*, FGTB, Bruxelles, 2008, p.14.

Le populisme

Lors de la présentation des coupes budgétaires dans la culture, Geert Bourgeois, ministre-président flamand a affirmé avoir été déçu par les répliques populistes de l'opposition. Gageons que le gouvernement De Wever 1^{er} recourra également souvent à cet adjectif. Le populisme : jamais mot aussi flou n'a été autant utilisé ces derniers temps. D'ailleurs, son succès s'accommode bien d'un flottement certain sur sa signification

Le populisme fait en effet partie de l'arsenal servant à discréditer la cause du peuple : ce concept-écran est en fait un mot repoussoir qui connaît une fortune très grande mais derrière l'apparente univocité de l'effet disqualifiant du terme se cache une multitude de significations et d'usages, qui sont tout sauf homogènes. Cette notion aux sens multiples souffre en effet d'une sursaturation : « à tant servir, un mot s'use vite et personne ne semble savoir où commence et où s'arrête le populisme. Les médias n'en sont pas troublés et tiennent le cap de la dénonciation, sans définition »¹.

Force est de le constater : son instrumentalisation obsessionnelle présente l'avantage presque magique de clore le débat d'emblée en diabolisant la contradiction ; la mécanique est imparable, elle permet de fermer la discussion avant de l'avoir ouverte et donc, précisément, de circonscrire ce qui peut être dit dans l'espace public. Il s'agit d'une façon simple de faire l'économie d'un débat et d'une remise en question. Le terme serait en quelque sorte un outil permettant de passer sous l'éteignoir toute proposition sortant du cadre. Ainsi, lorsque la réforme (ah la réforme !) des pensions fera l'objet d'un débat public, le terme populisme sera assurément le mantra, l'arme magique propre à sauver de la pénible obligation de penser, de débattre et d'admettre que d'autres modes de financement existent.

Le recours à ce terme donne au mot un « sens strictement péjoratif visant à disqualifier les mouvements sociaux, les idées et les partis politiques qui

critiquent et combattent les ordres établis, les politiques majoritaires et le pouvoir tel qu'il est exercé par ceux qui le détiennent... L'injure se mue en « une sorte de boule puante idéologique et collante. Le temps consacré à se débarasser de l'étiquette est un temps de travail politique perdu pour celui qui est injurié et gagné pour celui qui injurie »². C'est un moyen d'éviter la controverse en lui substituant la polémique.



De la dangerosité du peuple

Si le populisme ne désigne pas une idéologie, il sert simplement à dessiner l'image d'un certain peuple, cordialement invité à ne pas se mêler de ce qui le regarde, à savoir la chose publique. Il n'aurait en quelque sorte plus droit de cité.

Pour le dire autrement, lorsque le peuple se comporte conformément aux attentes, il répond au doux nom de société civile (ah, la société civile). *A contrario*, lorsqu'il se révolte, il se voit vite taxé de populiste dont il faut à tout prix se méfier. (Faut-il y voir une résurgence de la haine de classe ?) Avec des effets délétères notoires : les classes populaires rendues inaudibles et invisibles ont le choix entre la défection et

la rage : ce qui se manifeste par l'absentéisme et le vote de contestation.

Du côté pratique d'une notion impraticable

Alors qu'il pourrait être argué que la force d'attraction du populisme témoignerait, non pas d'une prétendue crétinisation du peuple mais bien d'une individualisation et d'une émancipation de celui-ci - les citoyens n'admettraient plus que des élites pensent à leur place, ne prendraient plus pour argent comptant ce qu'on lui assène - et qu'il serait un signe de la volonté de ces personnes disqualifiées par les élites d'être impliquées à la mise en œuvre de la démocratie, force est de constater que le terme est donc utilisé, à tort mais à dessein systématiquement de manière péjorative pour griller les critiques du système poli-

tique : « on veut ranger sous le terme de populisme toutes les formes de sécession par rapport au consensus dominant »³.

Puisque toute alternative politique est discréditée et jugée inaudible, le choix peut uniquement se porter sur celui proposé par les tenants de la pensée unique.

1. Populisme, *Critique* 776-777, janvier 2012, p. 3.

2. Cédric Tolley, « Populisme, l'injure », *Echos*, Bruxelles Laïque, n° 81, 2^e trimestre 2013, p. 40.

3. Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005 p. 88.

L'Europe est à la croisée des chemins

Des forces centrifuges sont à l'œuvre dans divers pays ou régions européens. Les cas de l'Écosse, de la Catalogne ou de la Belgique, parmi d'autres, indiquent que les ressorts en sont différents. Tantôt volonté d'émancipation, tantôt repli identitaire, tantôt refus d'un ordre économique ou social imposé, ces tensions révèlent des sensibilités et des valeurs qui interrogent profondément l'Europe dans ses orientations politique et démocratique.

Le référendum écossais du 18 septembre dernier avait pour enjeu la séparation de l'Écosse du Royaume-Uni et son indépendance. Les arguments des tenants de l'union ou de l'indépendance étaient évidemment très différents, mais pas forcément opposés. Chez certains indépendantistes, dominait le sentiment identitaire et l'idée que l'Écosse s'en sortirait mieux sans l'Angleterre grâce à ses ressources pétrolières, tandis que d'autres voyaient une opportunité de se dégager de la politique économique néolibérale menée par les gouvernements londoniens. Du côté des unionistes, la crainte du changement, l'incertitude économique, le disputaient à l'attachement à un principe de solidarité nationale.

Des motivations multiples et paradoxales

On ne pouvait donc pas dégager de signification univoque d'un oui ou d'un non à l'indépendance. Ce qui jette la confusion dans les esprits enclins aux raisonnements binaires de ceux qui se rassurent de certitudes et incite les plus curieux à chercher à comprendre les déterminants effectifs de tels enjeux séparatistes. La question mérite sans doute des réponses plus nuancées et appelle souvent la recherche d'une troisième voie.

La Catalogne n'est pas l'Écosse

La Catalogne prévoit d'organiser ce 9 novembre un référendum ayant pour objet sa déclaration unilatérale d'indépendance alors que le tribunal constitutionnel espagnol l'a suspendu. L'histoire des rapports entre la Catalogne et l'Espagne est marquée par une réaction contre le centralisme de l'État espagnol malgré l'autonomie relative dont jouissent les provinces. Les velléités de sécession semblent ici d'ordres identitaire, culturel et économique.

Par-delà les différences, le point commun de ces partis séparatistes de tous bords trahit la volonté de régions riches de se séparer des régions pauvres. Comme en témoigne parmi d'autres la Ligue du Nord en Italie.

Idéologies et valeurs

Si on se penche sur les motivations des séparatistes, on peut mettre en évidence que les sensibilités politiques et les choix idéologiques jouent un rôle majeur. Dans notre pays, le parti séparatiste flamand N-VA prône les choix sociaux et économiques d'une droite dure qui rejoignent ceux des associations patronales flamandes. Cette logique, qui conduit à vouloir faire cavalier seul au sein d'une Europe où les régions s'ingénient à se montrer toujours plus « compétitives » que leurs voisines, mène tout droit à la régression sociale et à l'éloignement des peuples plutôt qu'au développement des liens sociaux et qu'à l'accès au bien-être du plus grand nombre.

Replis eurosceptiques

L'euroscepticisme est une autre force régressive. En Allemagne, lors des dernières élections régionales, dans les länders de Brandebourg et de Thuringe, après celui de Saxe, l'AfD, Alternative pour l'Allemagne, a recueilli 10 % à 12 % des voix, dépassant largement le seuil des 5 % requis pour être représentée dans les parlements régionaux. Nationaliste et populiste, l'AfD progresse inexorablement en prenant des voix aux conservateurs mais surtout

à l'extrême droite dont on retrouve l'argumentation anti-euro, xénophobe et homophobe, noyée dans des revendications sur l'éducation et la famille. C'est le même euroscepticisme de tendance souverainiste que l'on retrouve dans le discours du Front national français, du parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP) ou encore du Mouvement cinq étoiles (M5S) italien.

Résistances

Pour imposer sa politique néolibérale, la Commission européenne use de mécanismes de prise de décision le plus souvent opaques. Ce fut le cas pour faire passer le TSCG (traité austéritaire) l'année dernière et c'est encore le cas aujourd'hui dans le cadre des négociations secrètes autour du traité transatlantique TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement) qui prévoit, entre autres dispositions inacceptables, que des multinationales pourraient attaquer les États qui ne se plieraient pas à leurs intérêts. En réaction, des citoyens se mobilisent. En France, des collectifs s'organisent et rassemblent des communautés locales qui se déclarent « hors TAFTA ». Partout en Europe, de tels actes de résistance se multiplient.

Plus d'Europe, mais autrement !

Face à ces constats de divisions, l'Europe a un nouveau rôle à jouer. Elle doit, plutôt qu'exacerber la compétition, rassembler ce qui est éparé. Et cela, elle ne pourra le faire qu'en développant la dimension sociale attendue par les citoyens ; en réalisant enfin l'harmonisation sociale et fiscale vers le haut. Mais cela ne sera possible que si nous réussissons à renverser le rapport de force gauche/droite en notre faveur. C'est pourquoi Camarades, nous devons combattre sans relâche pour défendre et promouvoir nos valeurs humanistes et universalistes de gauche au premier rang desquelles, la solidarité.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be

Motion d'actualité sur les services publics

Prise au congrès de la FGTB fédérale ce 2 octobre 2014

Les services publics : notre choix de société !

Le futur gouvernement semble faire flèche de tout bois à l'encontre des services publics. Plus particulièrement en envisageant une diminution des moyens budgétaires consacrés à ces services et son corollaire, une diminution drastique du taux de remplacement des fonctionnaires qui partent à la retraite.

La FGTB s'inquiète des politiques d'austérité menées aux fins d'assainir les finances publiques. Au vu des mesures envisagées, les services publics risquent à nouveau d'être sacrifiés pour des raisons essentiellement économiques et idéologiques. Les services publics ont déjà par le passé suffisamment contribué aux économies budgétaires imposées, sans tenir compte des risques que représentent ces économies sur la qualité des services rendus.

Dans ce contexte d'économie, le futur gouvernement laisse aussi transparaître sa volonté de museler le dialogue social en proposant de réduire par toute une série de mesures l'influence des syndicats. Or, les syndicats constituent le seul rempart face aux intentions belliqueuses qui planent sur nos services publics. La FGTB ne laissera pas ce gouvernement « saper » ses fondements. À l'heure où l'on entend parler d'imposer un service minimum à la SNCB en cas d'action spontanée, c'est bien au quotidien que le citoyen sera confronté à ce type de service.

La FGTB s'oppose donc au détricotage programmé des services publics

Il est grand temps de réinvestir dans nos services publics afin de leur permettre d'assurer pleinement leurs missions. La FGTB exigera, lors de ses consultations avec le gouvernement fédéral, un renforcement des différentes composantes qui constituent un service public fort, à savoir :

1. Un financement adéquat qui garantit un fonctionnement de qualité des services publics. La privatisation des entreprises publiques traduirait une vision à court terme à laquelle nous ne pouvons souscrire.
2. La réaffirmation de notre attachement à l'emploi statutaire qui doit rester la règle, ainsi qu'aux pensions publiques. Le statut a toujours été le garant de la qualité des services qui sont fournis aux citoyens en renforçant la neutralité des agents et en les protégeant contre l'arbitraire du politique. Ce statut est aussi un gage de pérennité des services publics.

Un recours intensif aux contractuels ou une plus grande flexibilité du personnel par l'introduction de l'emploi intérimaire dans la fonction publique n'est pas une option.

3. Le respect du droit de grève qui est garanti par les conventions de l'Organisation internationale du Travail. Tenter de réduire au silence les syndicats par l'instauration d'un service minimum est indigne d'un État démocratique. La FGTB ne peut le tolérer.

À contre-courant de la pensée dominante, la FGTB entend une nouvelle fois rappeler, qu'à côté de cette sphère privée, doit exister un domaine d'intervention publique légitime avec des missions qui correspondent à l'obligation, pour un État démocratique, d'assurer l'égal accès de tous à des droits fondamentaux tels que la santé, les communications, le logement, les transports, l'instruction, la culture, l'énergie, le travail, la sécurité sociale...

Le modèle de société que nous voulons impose des services publics socialement efficaces et de souligner que par l'organisation de la solidarité, les services publics sont autre chose qu'un simple palliatif aux insuffisances du marché. Ce modèle met en évidence qu'une autre économie est possible. Une économie dans laquelle les ressources collectives ne sont pas concentrées entre les mains d'un petit nombre, mais plutôt basée sur une logique politique démocratique, la seule qui soit soucieuse d'un développement social et culturel, en harmonie avec la dignité humaine et la protection écologique de la planète.

Pour la FGTB, cette volonté de travailler à la revalorisation des services publics va de pair avec un programme ambitieux financé via une fiscalité progressive sur l'ensemble des revenus !

La FGTB s'opposera donc à toute remise en cause des services publics qu'elle considérera comme une attaque frontale contre notre vision sociale !



Pourquoi les programmes d'austérité imposés par la Troïka en Europe sont illégaux ?

La Troïka, née en 2010, est composée de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI). Elle dicte des mesures d'austérité en violation flagrante du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, consacré par la Charte de l'ONU de 1945.



Les premières victimes de la Troïka sont les peuples de Grèce, du Portugal, d'Irlande, de Chypre et d'Espagne. Vu la détresse financière de ces pays, la Troïka, alors en position de force, leur a imposé un « *memorandum* » : un programme qui dresse la liste des mesures d'austérité (licenciements dans la fonction publique, démantèlement de la protection sociale et des services publics, diminution des budgets sociaux, augmentation des impôts indirects comme la TVA, baisse du salaire minimum, etc.) que ces gouvernements doivent appliquer à la lettre pour avoir accès aux prêts de la Troïka.

Plusieurs rapports officiels publiés en 2013 et 2014 soulignent que les memoranda entraînent la dégradation des conditions de vie des populations. Parmi ces rapports, on trouve également l'opinion légale du professeur de droit Andreas Fischer-Lescano, commissionnée par la Chambre du travail de Vienne.

Viol des droits fondamentaux

Ce juriste démontre avec précision que les programmes de la Troïka sont illégaux en vertu du droit européen et international. Ces memoranda violent une série de droits fondamentaux tels que le droit à la santé, à l'éducation, au logement, à la sécurité sociale, à un salaire juste, à la propriété privée mais aussi la liberté d'association et de négociation collective. Tous ces droits sont protégés par de nombreux textes juridiques aux niveaux international et européen comme la Charte de l'ONU, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ou encore les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui ont

le statut de Principe général du droit (PGD) comme le souligne cette étude juridique.



La liste des articles violés par les memoranda, que dresse méticuleusement le professeur Fischer-Lescano, est impressionnante et engage la responsabilité juridique des trois organisations formant la Troïka. Le rapport vient ici rappeler une chose importante : le respect des droits humains inscrits dans ces conventions internationales ne s'impose pas seulement aux États mais aussi aux organisations internationales comme la BCE, la Commission européenne, le FMI ou encore la Banque mondiale. Ces obligations valent en toutes circonstances. Par conséquent, la Troïka et les États ne peuvent pas utiliser la crise comme prétexte pour suspendre leur obligation à protéger les droits humains.

La Troïka outrepassé ses compétences

Elle n'est en effet pas habilitée, en vertu des Traités européens, à légiférer sur le droit de grève, la santé, le droit d'association, l'éducation et la régle-

mentation des niveaux de salaire. De plus, l'exclusion totale du Parlement européen dans l'élaboration et la signature des memoranda viole le principe de séparation des pouvoirs protégé à l'article 10 du Traité sur l'UE ainsi que les règles de procédure législatives fixées par l'article 218 du Traité sur le fonctionnement de l'UE.

La conclusion est sans appel : ces programmes sont illégaux et la Troïka agit frauduleusement. Ce qui entraîne au moins trois conséquences.

Premièrement, les memoranda doivent être abrogés. Comme le recommande l'étude, le Parlement européen a intérêt à demander leur annulation devant la CIJ. Les gouvernements, poussés par les mobilisations populaires, pourraient, s'ils en avaient la volonté politique, déclarer la nullité de ces programmes d'austérité sur le fondement du droit. Deuxièmement, les prêts de la Troïka accordés en contrepartie de l'application de ces memoranda sont odieux et doivent de ce fait être annulés sans conditions. Le remboursement de la dette pourrait être immédiatement suspendu vu la supériorité des droits humains sur les autres engagements de l'État comme ceux à l'égard de ses créanciers, en vertu de l'article 103 de la Charte de l'ONU.

Troisièmement, il faut poursuivre en justice la Commission européenne, le FMI, la BCE, les États qui appliquent ces programmes d'austérité illégaux ainsi que les États qui décident de ces programmes au sein de ces institutions.

L'entièreté de cet article de Renaud Vivien peut être consultée sur le site du CADTM : <http://cadtm.org/Pourquoi-les-programmes-d>

Ensemble, on est plus fort !

Ce slogan que vous connaissez bien, c'est celui de la FGTB. C'est aussi celui de la CGSP donc celui de notre secteur Télécom Aviation.

Au lendemain de la mise en place du gouvernement Michel 1^{er}, nous avons l'impression de nous réveiller avec une gueule de bois carabinée.

Ils ont osé !

Ils ont osé former une coalition de droite, d'ultra-droite comme l'a rappelé Elio Di Rupo lors de son intervention au meeting du PS du 5/10/14 à Jurbise.

Ils ont osé bafouer $\frac{3}{4}$ de l'électorat francophone en s'associant avec ce que la Flandre compte comme parti le plus dangereux pour l'unité de notre pays.

Ils ont osé concocter, présenter et défendre fièrement un programme de gouvernement qui est le plus antisocial de tous les temps.

Ils ont osé modifier l'âge de la retraite, procéder à un saut d'index, pénaliser les moins bien nantis de notre société, les jeunes et les demandeurs d'emploi.

Jean-François Tamellini, Secrétaire fédéral de la FGTB l'a clairement énoncé : c'est un gouvernement de Taliban ! Ils s'attaquent aux vieux, aux femmes et aux enfants !

Face à ces agressions, la FGTB tout entière se doit de réagir. Ferme, massivement, avec structure et cohérence. Nous devons leur montrer que le centre de décision de notre pays ne s'est pas déplacé à l'hôtel de ville d'Anvers mais qu'il est resté à Bruxelles ! Non pas au 16 rue de Loi, résidence d'un Premier ministre bouffon du roi de Flandre mais bien au 42 de la rue Haute, siège de la FGTB fédérale.

Marc Goblet, nouveau Secrétaire général de la FGTB a été très clair lors de ses interventions au Congrès de la FGTB des 1-2 et 3 octobre 2014 : *« les services publics sont le 1^{er} revenu des travailleurs. Ce qui se passe aujourd'hui est inquiétant, car outre toutes les attaques déjà portées aux services publics, on avance le fait de s'attaquer au statut même de la Fonction publique, dans une logique de démantèlement. C'est inacceptable ! »*

À l'heure d'écrire ces lignes, la FGTB prépare sa riposte. Il faut qu'elle soit cinglante, percutante même. Notre secteur sera de ce combat.

Nous n'admettrons jamais une privatisation de Belgacom sous prétexte qu'idéologiquement l'État n'a pas pour vocation d'être majoritaire dans une entreprise de Télécommunications.

Nous n'admettrons jamais un sous-financement structurel de Belgocontrol entraînant la paralysie et la décapitation de l'entreprise.

Madame Jacqueline Galant, ministre MR de la Mobilité et de la SNCB, Monsieur Alexander De Croo, Vice Premier ministre en charge des entreprises publiques (Open VLD), vous ne nous connaissez pas encore.

Vous entendrez rapidement parler de nous.

De nous tous : ensemble on est plus fort.

Michel Denys

Nouvelles de la Commission paritaire du 23 septembre 2014

Nous vous en livrons un petit compte rendu

Nouvelle législation concernant les risques psychosociaux au travail

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre, de l'Arrêté royal relatif à la prévention des risques psychosociaux, une note interne est actuellement en cours de négociation avec les organisations syndicales. Jusqu'à présent, la CGSP est la seule à avoir déposé des propositions de modification du texte. Celles-ci seront reprises dans la nouvelle version. L'objectif serait de trouver un accord avant la Commission paritaire de novembre 2014. Une analyse des risques est effectuée sur les sites régionaux dans le cadre des exercices d'évacuation. Une réunion avec les services d'incendie est prévue fin octobre pour TWR. Nous vous tiendrons informés.

Compensation des jours de congés légaux et supplémentaires 2015

Nous exigeons que ces jours de congé soient ajoutés aux congés annuels et que les travailleurs ne soient pas obligés de les prendre entre Noël et Nouvel An. Cependant, nous constatons qu'il n'y a pour le moment pas de majorité à la commission paritaire.

Pour les collaborateurs qui, pour les nécessités du service, sont obligés de travailler lors de jours de remplacement établis, la CGSP estime que la prise de ces jours de récupération ne peut être limitée à un délai de 6 mois, mais bien à une année, conformément au règlement des congés et des absences de Belgocontrol (voir section II, jours fériés, art. 11, § 1 en § 3).

La direction hésite, mais pour ne pas bloquer ce dossier, un accord a été

trouvé sous réserve d'une analyse juridique concluante.

Blue book

Le CEO a confirmé que ces documents n'étaient pas définitifs et qu'ils pouvaient bien être modifiés. Ils ont été approuvés à l'unanimité par le comité paritaire.

Déclaration de la CGSP

La CGSP souhaite remercier la direction de Belgocontrol pour les efforts qu'elle a réalisés afin de permettre que les membres du personnel concernés puissent faire un *brainstorming* mais aussi pour la flexibilité dont elle a fait preuve lors de l'adaptation du Blue book.

La CGSP remercie également l'ancienne direction de Belgocontrol qui, ne l'oublions pas, est à l'origine de la réalisation de ce Blue book et de la création de l'école de formation.

Toutefois, la CGSP insiste sur le fait que l'exécution pratique de cette réglementation doit correspondre autant que possible à la réalité des différents sites de Belgocontrol, sans que cela nuise au degré d'expertise actuel de nos techniciens.

Nous le déclarons très formellement aujourd'hui :

« Au vu du cadre du personnel actuel dans les aéroports régionaux, il est impossible d'effectuer la modernisation nécessaire et d'assurer simultanément le service de maintenance souhaité. La CGSP espère qu'il n'y a pas une volonté cachée de mettre à mal l'expertise de nos membres du personnel des sites régionaux ou même de confier certaines tâches à une entreprise extérieure. À court et moyen

terme, les recrutements internes et externes ne sont pas la panacée. En effet, les mutations en interne ne feraient que créer d'autres « *gaps* » ailleurs. Les nouveaux membres du personnel recrutés actuellement seront opérationnels fin 2015, au plus tôt.

Pour la CGSP, il est dès lors crucial de connaître, sans délai, la stratégie suivie concernant la nouvelle structure mise en place à DGE.

L'Europe poursuit la mise en place du SERS2 + et ne va pas nous attendre. En effet :

1. Le 8 octobre 2014, une réunion spécifique du Conseil des ministres des Transports a été organisée à Luxembourg.
2. À l'issue de cette réunion, l'attitude du Conseil au sujet du ciel unique 2+ sera connue.
3. Si cette attitude correspond à celle prise au Parlement européen en mars 2014, le texte pourrait être approuvé en décembre 2014.
4. N'oublions pas que ce texte prévoit, pour les services auxiliaires, de soumettre les services de support (communication, circulation aérienne, surveillance, informations météorologiques et aéronautiques, école de formation) aux lois du marché, même si le nouveau texte n'impose plus qu'un appel soit lancé à un fournisseur extérieur. Et rappelons qu'à l'heure actuelle, EGIS est présent en Belgique, plus précisément à Anvers et à Ostende, et EOLANE, à Liège. »

Plan besoins en personnel

La documentation est distribuée durant la séance. La direction donne, en substance, les explications suivantes :

1. Les membres du personnel qui ont un poste aujourd'hui, restent à leur place.
2. En ce qui concerne le plan de besoins en personnel, la situation actuelle est bloquée.
3. Pour l'ATS, les choses sont un peu différentes, car il n'y a pas assez d'experts.
4. À la remarque de la CGSP, qui constate qu'il n'y a eu que 4 recrutements, uniquement externes, le CEO répond qu'il veut encourager davantage la mobilité interne (35 nouvelles fonctions).
5. La direction reste évasive lorsqu'elle répond aux questions de la CGSP quant au salaire proposé, à la désignation ou au contrat de ces nouvelles fonctions.
6. S'agissant de la nouvelle fonction, (1015-manager ATS Towers) : la personne sélectionnée va reprendre toutes les tours, y compris TWR.
7. Pour la fonction 1014 – manager ATS ACC/APPs, le CEO explique qu'aucune décision n'a été prise au sujet du concept d'approche centralisée, mais que des discussions sont en cours à ce sujet.
8. Nous aurons davantage d'information au sujet du recrutement d'ATCO (12 ?, 24 ?) à la com-

mission paritaire du 25 novembre. Nous supposons que les candidatures seront reçues en janvier et que les personnes recrutées entreront en service en septembre 2015.

Suite protocoles d'accord du 4/07/2014

Trop peu d'ATCO à EBLG

La direction ne pouvait fournir de solution à la fin du mois de juillet 2014. Le dossier est toujours en cours.

Matériel et systèmes

Philippe Witpas a proposé une nouvelle version d'Eurocat, qui comprend la problématique de l'orage, ce qui semble rassurer les ATCO.

En outre, DGE et DGO vont devoir collaborer davantage et renforcer la synergie. Le nouvel accord avec Thalès fera l'objet d'explications au conseil d'administration de la semaine prochaine.

Un *kick off* est prévu en novembre avec les secrétaires des trois syndicats pour un « nouveau dialogue social » chez Belgocontrol.

Thèmes à analyser d'ici fin 2014/2015 :

- Wintermanning
- Stratégie, organisation...
- Examen expert
- Examen ATCO
- Blue book, partie II
- Jours de maladie, jours de vacances et heures de CP
- Avantages non récurrents

Un document sera présenté fin de l'année prochaine aux 4 ATCO qui sont protégés de la nouvelle réforme des pensions par le protocole d'accord « dispo » du 4/07/2014. Les organisations syndicales représentatives en seront informées.

Désignation de 2 réviseurs d'entreprise en tant que commissaires

Après examen des candidatures, il a été décidé de retenir :

ScPRL Joiris, Rousseaux et Co (Fr)
KPMG Vias burg. NV (NL)

Bart Neyens et Éric Halloin



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Conseil d'entreprise / Délégation syndicale

Info en provenance du Conseil d'entreprise et de la délégation syndicale. D'importants dossiers et principes y ont été approuvés.

Exécution de la CCT 2013-2014

Force nous a été de constater qu'en ce qui concerne le don de sang et de plasma, les parties signataires (Direction-CSC-T) n'ont pas cessé de pinailler sur l'interprétation à donner et l'exacte exécution à réserver à ce point. Dans les services astreints à un effectif minimum, il est impossible de donner du sang ou du plasma pendant les heures de service.

On constate, par ailleurs, que les chiffres de croissance continuent d'exploser (15-20 %) alors que les travailleurs doivent se contenter d'une aumône (250 euros max.) à cause du plafond de 8 % instauré dans la CCT. Un phénomène qui ne fera que s'accroître dans les prochaines années.

Adaptation du Règlement de travail (RT)

Pour faire bref, l'annexe 21 au RT règle le temps de travail, les heures supplémentaires, les jours RTT, le sursalaire, le repos compensatoire, le nombre maximum d'heures supplémentaires cumulées, le report du congé de vacances, les jours fériés et règlement pour les travailleurs à temps partiel ainsi que le service d'été et d'hiver.

L'annexe 21 comporte trois parties : une pour les collaborateurs administratifs, une autre pour les services postés et continus et enfin une troisième pour les services incendie.

Dès l'entame de la négociation, la CGSP et la CGSLB ont mis sur la table un certain nombre de grands principes : l'annualisation du temps

de travail, l'octroi de jours RTT et le report du congé de vacances.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de communiquer que ces points ont été réglés à l'avantage des travailleurs.

Travailleurs administratifs

1. La durée du travail est de 1 976 heures sur une période de 52 semaines.
2. Horaire flottant : début des prestations entre 7h (au plus tôt) et 9h. Il est possible de convenir d'un prolongement de la plage jusqu'à 10h.
3. Pause méridienne : une demi-heure minimum ou 45 minutes ou 1h.
4. Régime de travail : semaine de 40 heures avec compensation pour la Réduction du temps de travail (RTT). Un travailleur à temps plein a droit à 12 jours RTT. Pour les absences suivantes, il n'est pas retiré de RTT : report de congé, capital congé du passé, jours supplémentaires à l'âge, congé légal, congé CCT, jour férié, vacances jeunes, congé seniors, congé européen, congé syndical/mission syndicale. Pour toutes les autres absences, on retire un jour RTT par tranche de 20 jours.
5. RTT peut se prendre par tranches de 2 heures en fin de vacation.
6. Application des prescriptions légales en cas de dépassement du temps de travail normal.
7. Allocation en cas d'heures supplémentaires.
8. La période de référence est d'un an.
9. Maintien de la limite maximale d'heures supplémentaires cumulées (65). Depuis 2013, elle peut

être portée à 78 heures pour le 1^{er} trimestre et à 91 heures à partir du 4^e mois.

10. Le régime de vacances : nouveau !! il est de nouveau possible de reporter du congé ou des jours RTT à l'année suivante. Bien que l'annexe 21 n'entre en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2015, la direction a accédé, à notre demande, d'accorder le report de jours de congé ou RTT dès cette année. S'il a pris 20 jours de congés légaux, le travailleur à temps plein peut prétendre au report de 5 jours de congé, à prendre pour le 31 mars au plus tard. Il est également possible de reporter 3 jours RTT (à prendre dans les 3 mois suivant la prestation).
11. Jours fériés : pas de changement.
12. Travailleurs à temps partiel (qui ne bénéficient pas d'une allocation à charge de l'ONEM). Il s'agit de l'octroi suivant le régime de travail
13. Congé sans solde : est repris à l'annexe 21 parce qu'il s'agit d'une forme de congé. Ce qui est nouveau, c'est que le congé sans solde est possible dans des situations exceptionnelles et justifiées sans devoir préalablement épuiser tout le congé de vacances. Ce congé peut se prendre en heures... en fonction des besoins. Cela aussi est une réalisation de la CGSP-CGSLB.

Services postés et continus

Voir les travailleurs administratifs. Les points 2 et 3 ne s'appliquent pas.

Au 31 mai, il faut que 65 % des congés reportés, congés annuels, jours fériés et jours fériés extralégaux aient été

planifiés. Au 30 septembre, 90 % des congés (y compris les congés reportés), jours fériés et jours fériés extralégaux doivent être planifiés.

Entre les mois de janvier et juin inclus, 35 % des congés reportés, congés annuels, jours fériés et jours fériés extralégaux doivent être pris.

Si le travailleur n'atteint pas ces pourcentages, HR Planning le lui fera remarquer de manière proactive. Le travailleur concerné sera informé chaque mois par courriel des possibilités de congé ainsi que du pourcentage de congé déjà planifié et déjà pris. Si, malgré tout, les pourcentages ne sont pas atteints en temps utile, HR Planning planifie lui-même le congé, en accord avec le responsable direct ou son remplaçant, pour atteindre le pourcentage prescrit.

Certains services travaillent en régime de 12 heures pendant les week-ends. Lorsqu'un jour férié ou un jour férié extralégal tombe un week-end ouvré, la compensation en temps sera désormais de 12h (exemple des 1 et 2 novembre qui tombent un samedi et un dimanche). La rectification se fera avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Service incendie

Voir les collaborateurs administratifs. Les points 2, 3, 4, 5, 6 et 10 (régime spécifique) ne sont pas d'application. Le service incendie travaillant dans un système de 38 heures par semaine, il ne peut prétendre à des RTT.

Un travailleur à temps plein qui a pris 20 jours de congé légal, peut reporter 3 jours de congé par an. Le reliquat d'heures (< 12 heures) qui ne constitue pas un jour entier, est également reporté à une période suivante (année calendrier). Ces 3 jours doivent être pris avant le 31 mars au plus tard.

Au 31 mai, il faut que 65 % des congés, jours fériés et jours fériés extralégaux

aient été planifiés. Au 30 septembre, 90 % des congés, jours fériés et jours fériés extralégaux doivent être planifiés.

Entre les mois de janvier et juin inclus, 30 % des congés reportés, congés légaux, jours fériés et jours fériés extralégaux doivent être pris.

Si le travailleur n'atteint pas ces pourcentages en temps utile, HR Planning le lui fera remarquer de manière proactive. Le travailleur concerné sera informé chaque mois, notamment par courriel des possibilités de congé ainsi que du pourcentage de congé déjà planifié et déjà pris. Si, malgré tout, les pourcentages ne sont pas atteints dans les temps, HR Planning planifie lui-même le congé, en accord avec le responsable direct ou son remplaçant et le travailleur, pour atteindre le pourcentage prescrit.

Il relève de la compétence exclusive de HR Planning de veiller à ce que chaque travailleur ait presté le nombre correct d'heures sur base annuelle.

HR Planning tirera un listing mensuel afin de vérifier les soldes négatifs. Les travailleurs qui auront un solde négatif, en seront informés et il leur sera demandé par téléphone et par courriel de venir travailler en période de sous-effectif, à un moment de leur choix. Si le travailleur ne réagit pas, c'est HR Planning qui décide du jour où il doit venir travailler.

Les travailleurs qui ont du repos compensatoire, peuvent être invités à anticiper la fin de leur prestation en cours. Dans ce cas, le repos compensatoire peut se prendre en heures.

Exigence absolue de la CGSP-CGSLB

Pour les jours fériés et jours fériés extralégaux ouvrés qui tombent pendant le week-end, la compensation sera désormais de 12h au lieu de 7,6h

comme c'est le cas actuellement. À notre demande expresse, la rectification sera opérée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Il n'est donc plus fait de distinction entre un jour férié qui tombe en semaine ou pendant le week-end ! Ils sont donc assimilés.

Concrètement

Un jour férié en semaine ou le WE :

- ouvré : 12h de compensation,
- non ouvré : 7,6h.

Formation FES

24h de formation FES par an : pas de caractère obligatoire.

Exception

1. Il faut faire une distinction pour les ambulanciers qui doivent obligatoirement se soumettre à 24h de recyclage par an concernant l'aide médicale urgente (SAMU).
2. La phraséologie anglaise qu'il faut suivre obligatoirement tous les deux ans (directive DGTA).
3. Formation feu à suivre tous les deux ans (directive DGTA).

Rectification

Le front commun syndical CGSP-CGSLB a dû insister à plusieurs reprises pour que, dans les CCT et textes réglementaires, la dénomination « ex-statutaire » soit désormais remplacée par « statutaire ». La direction a marqué son accord. Il s'agit uniquement de la rectification d'une erreur de conception.

Bart Neyens et André Vandekerckhove

À LIRE



Dettes et extractivisme

L'extractivisme, ce pillage des ressources naturelles de la planète par la force a donné à l'Europe puis aux USA les moyens de dominer le monde.

Depuis la disparition des colonies, la dette illégitime, nouvelle violence imposée aux pays dits « en développement », a permis d'assurer la continuité du pillage. Cette dette a amplifié le système extractiviste, initialement appliqué aux produits fossiles et agricoles, en l'étendant aux ressources financières du Sud puis aujourd'hui du Nord. Elle impose le remboursement par les populations de dettes dont ils ne sont pas responsables mais victimes. Dette et extractivisme, intimement liés. Facteurs d'injustice, de corruption et de violences sociales et environnementales, ils sont aussi à l'origine du dérèglement climatique.

Des alternatives pour créer une société post-extractiviste soucieuse des peuples et du climat existent. L'audit et l'annulation des dettes illégitimes, la réduction des inégalités, la fin du pillage extractiviste, sont quelques-uns des combats citoyens essentiels proposés dans ce livre.

Nicolas Sersiron est président du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde, le CADTM France.

Nicolas Sersiron, *Dettes et extractivisme. La résistible ascension d'un duo destructeur*, Préface de Paul Ariès, Éd. Utopia et CADTM, Paris, octobre 2014, 208 p., 8 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un gouvernement ignoble, l'action commune et l'indépendance syndicale
- 4 / International • La CGSP au Sommet mondial sur le Commerce à Washington
- 6 / Genre • Une année Gendermainstreaming à la CGSP wallonne
- 7 / Le mot qui pue • Le populisme
- 8 / IRB • L'Europe est à la croisée des chemins
- 9 / Services publics • Motion d'actualité sur les services publics
- 10 / Austérité • Pourquoi les programmes d'austérité imposés par la Troïka en Europe sont illégaux ?

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 11 / Édito • Ensemble, on est plus fort !
- Belgocontrol**
- 12 / Nouvelles de la Commission paritaire du 23/09/2014
- BAC**
- 14 / Conseil d'entreprise/Délégation syndicale
- 16 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11